

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La foi contre le doute

« Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek, lors de votre voyage, au sortir de l'Egypte. »

(Dévarim 25:17)

Lorsque les enfants d'Israël sortirent d'Egypte, les nations du monde furent effrayées par le pouvoir du Saint béni soit-Il, comme il est rapporté (Chémot 15:15) : « A leur tour ils tremblent, les chefs d'Edom ; les vaillants de Moab sont saisis de terreur, consternés, tous les habitants de Canaan. » Ils eurent tellement peur de D.ieu et de Son peuple qu'ils s'écrièrent : « L'Eternel régnera à tout jamais ! » C'était comme s'ils se trouvaient face à un bain brûlant dans lequel personne n'osait plonger, de peur de se brûler, jusqu'à ce que vînt Amalek qui eut l'audace d'y entrer et refroidit cette eau (Yalkout Chimoni, Dévarim, 938). Autrement dit, il osa combattre les enfants d'Israël et diminua l'appréhension des nations du monde à leur égard.

Le Créateur nous a ordonné d'effacer la mémoire d'Amalek, car le peuple amalécite fut le premier à refroidir la crainte des nations du monde à l'égard des enfants d'Israël et de leur Créateur, créant un précédent que les nations utilisèrent pour se lancer à leur tour dans la guerre contre le peuple juif.

Mais la méchanceté du peuple amalécite à l'égard des enfants d'Israël ne s'arrêta pas là. Il fut le premier à introduire le doute dans le cœur de ces derniers et à refroidir la foi puissante qui les étreignait suite aux miracles de la sortie d'Egypte (Chem Michmouël, Vayikra, 679). En fait, ce doute subsiste toujours en nous, et tant qu'Amalek existe, le doute qu'il a apporté avec lui perdure également. Quand donc disparaîtra-t-il ? A la venue du Machia'h, lorsque D.ieu régnera sur le monde entier.

La section de Ki-Tetsé se termine par l'épisode d'Amalek, tandis que la suivante, Ki-Tavo, s'ouvre sur le commandement d'apporter les prémices au Beth Hamikdach, comme il est dit (Dévarim 26:1-2) : « Quand tu seras arrivé dans le pays... tu prendras des prémices de tous les fruits de la terre... et tu les mettras

dans une corbeille ; et tu te rendras à l'endroit que l'Eternel, ton D.ieu, aura choisi pour y faire régner Son Nom. » Comme il n'existe pas de hasard dans la Torah, il est certain que cette juxtaposition est porteuse d'un grand enseignement.

La Torah ordonne d'apporter les prémices des fruits au Cohen afin d'enseigner aux enfants d'Israël qu'ils ne sont pas les responsables de leur succès. Seul D.ieu en est à l'origine, à travers la bénédiction qu'il donne pour que les fruits poussent et que les champs soient fertiles. S'il ne faisait pas descendre la pluie du ciel, tous leurs efforts pour faire pousser la récolte auraient été vains. Ce n'est que grâce à la manière particulière dont D.ieu veille sur la terre et la bénit, que celle-ci donne des produits de qualité.

Lorsque le peuple juif apporte les prémices au Beth Hamikdach, il exprime par cela l'absence de hasard dans le monde et sa croyance ferme en D.ieu et en Sa bénédiction. A mesure que la foi d'un homme se raffermi, le pouvoir d'Amalek s'affaiblit et le doute disparaît. Inversement, quand un homme est convaincu qu'il ne doit sa richesse qu'à ses efforts personnels et à son intelligence, il renforce le doute qu'Amalek a introduit dans le monde, dans le but de refroidir la foi en D.ieu du peuple d'Israël.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus apporter les prémices de notre récolte au Beth Hamikdach. Alors, habituons-nous à remercier D.ieu pour tous les bienfaits, grands ou petits, qu'Il nous prodigue. En accentuant notre sentiment de reconnaissance, dont le niveau le plus haut est de remercier pour le mal comme pour le bien (Berakhot, 60b), notre foi en Dieu augmentera, tandis que s'annihilera le pouvoir d'Amalek. Qui d'entre nous ne souhaite pas la venue du Machia'h, qui mettra fin à nos souffrances et guérira tous les malades ! Or, D.ieu ne dévoilera Sa lumière que lorsque le pouvoir d'Amalek aura complètement disparu du monde. Aussi, essayons d'accélérer la délivrance en annulant le doute qui est en nous et en raffermissant notre foi !



	All.	Fin	R. Tam
Paris	19h42	20h46	21h35
Lyon	19h31	20h32	21h17
Marseille	19h28	20h27	21h11

Paris * Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem * Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod * Orh 'Haïm Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana * Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

- Le 14 Elloul, Rabbi Mordékhai Berdugo
- Le 15 Elloul, Rabbi Moché Elachkar
- Le 16 Elloul, Rabbi Moché Pardo
- Le 17 Elloul, Rabbi Chlomo 'Haïm Perlow, le petit-fils du Baal Chem Tov
- Le 18 Elloul, Rabbi Abdallah Somekh
- Le 19 Elloul, Rabbi Yaakov d'Orléans, puisse D.ieu venger son sang, le disciple de Rabbénou Tam
- Le 20 Elloul, Rabbi Eliahou Lopian



LA VOIE TRACÉE

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hananía Pinto chelita

J'ai donné pour Rabbi 'Haïm Pinto, je n'ai pas peur !

Voici le récit que nous fit un généreux donateur, au cours d'une hilloula de Rabbi 'Haïm Pinto zatsal : en présentant son bilan annuel, figuraient également, outre les recettes et les dépenses de son affaire, les sommes données à des institutions de Torah, dons déductibles d'impôt.

Après avoir examiné les reçus joints au dossier, sur lesquels figuraient des sommes très importantes, les inspecteurs du fisc conclurent à une fraude. Pour eux, il s'agissait de faux reçus, et il était hors de question de déduire ces sommes des impôts qu'il devait payer. Mais notre ami renonça à baisser les bras et à l'issue d'âpres négociations, il fut condamné à verser au Trésor public une amende colossale de 2 millions de dollars.

Pourtant, loin de se décourager, il fit alors un nouveau don de 50 000 dollars

à nos institutions. Mais une fois de plus, lorsqu'il envoya le reçu au Trésor public, il se heurta à la suspicion du fisc, qui alla jusqu'à lui envoyer un inspecteur chargé de le mettre en garde contre le blanchiment d'argent.

Mais notre ami ne se laissa pas intimider, et répondit à cet inspecteur très durement. Sans la moindre peur, il le tança vertement. Apparemment, les services qui l'employaient étaient prêts à inventer toutes sortes de prétextes pour soutirer de l'argent qui ne leur était pas dû. Tous les reçus qui leur avaient été envoyés étaient authentiques, et avaient été délivrés en échange de dons bien réels. « Disparaissez de ma vue », conclut-il sans mâcher ses mots.

Ce dernier prit sans tarder sa revanche en portant plainte pour offense à un agent des services publics dans l'exercice de ses fonctions. La police ne tarda pas à venir l'arrêter. Mais notre donateur ne perdit pas confiance et leur parla sur le

même ton qu'à l'inspecteur du fisc. « J'ai fait des dons aux institutions de Torah de Rabbi 'Haïm Pinto, leur cria-t-il, et vous ne me faites pas peur ! Partez d'ici tout de suite ! »

Face à une telle détermination, les officiers changèrent de ton, cherchèrent à se montrer conciliants, et quittèrent notre ami le plus amicalement du monde. Une heure après, ils téléphonèrent pour l'informer du fait qu'ils voulaient arriver à un compromis : au lieu des 2 millions d'impôts, ils ne réclamaient plus que 10 000 dollars !

Comme le fit remarquer cet ami de nos institutions lors de la hilloula, du fait que tous ces dons avaient été reversés aux institutions de Torah au nom du Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto, il n'avait pas ressenti la moindre peur face aux agents du fisc et de la police, certain que le Tsaddik lui viendrait en aide.

DE LA HAFTARA



Haftara de la semaine :

« Réjouis-toi, femme stérile qui n'a point enfanté ! »

(Yéchaya 54)

Lien avec la paracha : Cette haftara fait partie de celles lues au cours des sept Chabbatot de consolation suivant Ticha Béav.

CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Aimé de D.ieu

Chacun d'entre nous doit prendre garde à ne pas plaider la culpabilité du peuple d'Israël. Au contraire, il doit s'habituer à mentionner ses mérites afin d'éveiller la Miséricorde divine à son égard. De la sorte, il sera apprécié du Ciel, à l'instar de Gavriel, auquel D.ieu adressa les paroles suivantes lorsqu'il se tint en dehors du pergod et défendit la cause d'Israël : « Qui est donc celui qui plaide la cause de Mes enfants ? Qu'on l'introduise à l'intérieur du pergod ! »

AU PARFUM DES MINHAGUIM



La période englobant les seli'hot et les dix jours de pénitence porte le nom de « Jours redoutables ».

Deux raisons justifient cette appellation : la première provient de la nature même de ces jours. Etant ceux du jugement, ils éveillent la crainte dans le cœur de l'homme. Et la deuxième est que dans les prières de Roch Hachana et de Yom Kippour, nous demandons à D.ieu : « Inspire la crainte à toutes Tes créatures. »



ENTRE LES LIGNES

Midrachim de nos Sages sur la Paracha de la semaine

Une Mitsva devant toi

« Si tu rencontres en ton chemin un nid d'oiseaux (...) » (Dévarim 22:6)

Il est écrit (Michlê 1:9) : « (...) Car elles forment un gracieux diadème pour ta tête (...) »

Que signifie l'expression « un gracieux diadème » ?

Rabbi Pin'has bar Tama dit : à chaque endroit où tu te rendras, les mitsvot t'accompagneront. « Quand tu bâtiras une maison neuve, tu établiras un appui autour du toit. » Lorsque tu y feras une porte, les mitsvot t'accompagneront, comme il est dit : « Tu les écriras sur les poteaux de ta maison et de tes villes. » Lorsque tu mettras des vêtements nouveaux, les mitsvot t'accompagneront, comme il est dit : « Ne t'habille pas d'une étoffe mixte. » Lorsque tu iras te faire couper les cheveux, les mitsvot t'accompagneront, comme il est écrit : « Vous n'arrondirez pas le coin de votre tête. » Si tu possèdes un champ, lorsque tu le laboureras, les mitsvot t'accompagneront, comme il est dit : « Ne labore pas avec un bœuf et un âne attelés ensemble. » Lorsque tu l'ensemenceras, les mitsvot t'accompagneront, comme il est dit : « N'ensemence pas ton vignoble de graines hétérogènes. » Lorsque tu le moissonneras, les mitsvot t'accompagneront, comme il est dit : « Quand tu feras la moisson de ton champ, si tu as oublié dans ce champ une javelle (...) »

D.ieu a dit : même si tu ne fais qu'aller en chemin, les mitsvot t'accompagneront. D'où le sait-on ? Du verset : « Si tu rencontres en ton chemin un nid d'oiseaux (...) » - (Dévarim Rabba)

Un 'hessed bien orienté

« Parce qu'ils ne vous ont pas offert le pain et l'eau à votre passage (...) » (Dévarim 23:5)

Ce verset, qui nous donne la raison de l'exclusion des Ammonites et des Moabites du peuple d'Israël, nous confronte à une difficulté. En effet, même s'ils n'ont pas reçu de pain et d'eau, les enfants d'Israël avaient-ils besoin de ces deux peuples pour les nourrir ? Certainement pas si l'on considère tous les miracles qui furent leur lot quotidien durant les quarante années où ils séjournèrent dans le désert, à savoir la Manne, les caillies, les puits et les nuées de gloire qui les entouraient.

C'est donc qu'il s'agissait juste pour ces deux peuples de faire preuve de savoir-vivre en proposant une collation à des voyageurs. Pourtant, D.ieu leur infligea une sévère punition pour y avoir dérogé, en excluant à tout jamais les Ammonites et les Moabites de l'assemblée du Seigneur.

Si, dans ce cas, le châtement est déjà si rude, qu'en sera-t-il si l'on se dérobe à notre devoir de 'hessed à l'égard d'une personne qui en aurait besoin ? - (Vayikra Rabba)

Un souvenir commun

« Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek (...) » (Dévarim 25:17)

Rabbi Bérékhia a dit : Les enfants d'Israël ont dit au Tout-Puissant : « Maître du monde, Tu nous enjoins de nous souvenir, mais l'oubli est un phénomène courant parmi nous. En revanche, il n'en est pas ainsi pour Toi. Alors, « souviens-toi de ce qu'a fait Amalek », de ce qu'il nous a fait et de ce qu'il T'a fait. « Souviens-toi, Eternel, pour la perte des fils d'Edom, du jour [fatal] de Jérusalem, où ils disaient : « Démolissez-la, détruisez-la jusqu'en ses fondements. » (Téhilim 137:7) - (Midrach Tan'houma)

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Les méfaits de la jalousie

« Un Ammonite ni un Moabite ne seront admis dans l'assemblée du Seigneur ; même après la dixième génération ils seront exclus de l'assemblée du Seigneur, à perpétuité (...) » (Dévarim 23:4)

Dans le premier livre de Chemouël nous est décrit le fameux combat entre David et Goliath. Bien que frêle et petit par rapport à son adversaire, David réussit à vaincre le géant Philistin. Il est rapporté (Chemouël I 17:4-6) que la taille de Goliath était de six coudées et un empan, qu'il était entièrement recouvert d'une cotte de mailles, et avait sur la tête un casque d'airain, et sur les jambes, des jambières d'airain. Avant que David ne s'apprête à le combattre, Goliath s'adressa aux enfants d'Israël en ces termes : « Pourquoi vous disposer à livrer bataille ? Ne suis-je pas, moi, le Philistin, et vous les sujets de Chaoul ? Désignez l'un d'entre vous pour qu'il s'avance vers moi. Si, en combattant contre moi, il l'emporte et me tue, nous deviendrons vos sujets ; mais si c'est moi qui triomphe et le tue, vous serez nos sujets et nous obéirez. » (ibid. 17:8-9)

Le jeune David, qui avait entendu ces paroles, se leva valeureusement et se porta volontaire pour se battre contre le géant Goliath. David ne put supporter d'entendre cet incirconcis insulter les légions d'Israël (ibid. 17:26-27). C'est pourquoi, bien qu'il n'eût normalement aucune chance de vaincre Goliath qui était bien plus grand que lui, il désira quand même tenter un geste, ne pouvant supporter les blasphèmes à l'égard de D.ieu et de Son peuple.

Quand Chaoul vit celui qui fut volontaire pour combattre le géant, il demanda à Avner, commandant de l'armée (ibid. 17:55) : « De qui ce jeune homme est-il le fils ? » Rachi demande : « Ne le connaissait-il pas ? Il est pourtant écrit un peu plus haut au sujet de David (ibid. 16:21) : « Et il lui plut fort [à Chaoul], et il devint son écuyer. » Ce qui avait attiré le regard de Saül était qu'il agissait avec des tactiques royales. Il fit le raisonnement suivant : s'il vient de la famille royale de Pérets, il deviendra roi, car un roi emporte (porets) les barrières pour se faire un chemin, personne ne pouvant le retenir (Yevamot, 76b). S'il vient de la famille royale de Zéra'h, il sera quelqu'un d'important.

Doèg lui répliqua : « Avant de demander s'il vient d'une famille qui le rendrait apte à la royauté, demande s'il est apte à intégrer l'assemblée d'Israël ou non, car il descend de Ruth la Moabite. » Avner lui répondit : « Nous avons appris qu'un homme ammonite ou moabite ne peut entrer dans le peuple juif, alors qu'une femme en a le droit. Car Amon et Moab avaient refusé de fournir aux enfants d'Israël des vivres. Or, cela ne concerne pas les femmes, qui n'ont pas l'habitude d'aller au devant des personnes de passage pour leur amener de l'eau et du pain. »

Doèg savait très certainement qu'Avner avait raison et connaissait la loi émanant de la maison d'étude du prophète Chemouël (Yevamot, 77a), auquel la Torah fut transmise par Yéhochoua, qui l'avait lui-même reçue de Moché Rabbénou. Pourquoi Doèg choisit-il d'ignorer la vérité et continua-t-il à remettre en question la légitimité de David ?

Ce dialogue vient nous apprendre que Doèg vouait à David une immense jalousie pour avoir eu le mérite de combattre et même de terrasser Goliath, alors qu'il était plus faible que ce géant, et d'entrer dans la famille royale.

Le nom Doèg est une allusion à son inquiétude constante à l'égard de David. Il enviait sa victoire sur Goliath et son mérite d'épouser la fille du roi. Nos Sages ont dit (Pirké Avot 4:21) : « La jalousie, les désirs et la recherche des honneurs arrachent l'homme du monde. » Doèg conçut de la jalousie envers David, si bien que ce sentiment l'exclut du monde de la loi et de la Torah. Il choisit de ne pas reconnaître la justesse de la décision juridique de Chemouël et contesta les propos d'Avner.

ZOOM SUR UNE PÉRIODE

Réveillez-vous !



Durant le mois d'Elloul, le nom d'un malade fut transmis à Rabbi Pin'has de Koritz. Celui-ci permit que l'on lise des Tehilim pour sa guérison même au début de la nuit. Il expliqua qu'Elloul est un mois entièrement placé sous le signe de la Miséricorde, de jour comme de nuit. Le Ari Zal précise que cette période est celle où, le jour et la nuit, se dévoilent les treize attributs de Miséricorde divine.

C'était avec des pleurs déchirants que Rabbi 'Haïm Palaggi répétait, durant le mois d'Elloul, devant l'assemblée, les paroles du Tana D'ébé Eliahou : « Puis-je prendre les cieux et la terre pour témoins si je déclare que le Tout-Puissant attend davantage du Juif qu'il s'amende, qu'une femme attendrait son mari de retour d'un pays lointain ou un père, son fils unique. »

Le Gaon Rabbi Elimélekh Bidermann chlita insiste beaucoup sur l'importance du repentir durant le mois d'Elloul. Il évoque toujours dans ses discours l'usage des communautés séfarades consistant à se lever tôt le matin dès le début du mois pour réciter les seli'hot. A ce sujet, il cite également les propos prononcés par le Gaon Rav

Wozner zatsal : « S'ils (les membres des communautés séfarades) se lèvent déjà pour les seli'hot, alors qu'au moins nous nous levions pour la téfila. »

Elloul !

Ce sont les paroles vibrantes du 'Hida qui guidaient les pas du 'Hafets 'Haïm durant le mois d'Elloul. A cette époque, l'usage était que le bedeau de la synagogue scandé l'appel suivant entre la prière de Min'ha et celle de Maariv : « Revenez, enfants rebelles ! » Le 'Hida disait à ce sujet que le bedeau devait expliquer à l'assemblée que bientôt le jour allait venir où leurs âmes, celles des membres de leur foyer, leur argent, leurs biens, tout serait déposé sur les plateaux de la balance. Ces paroles ne pouvaient laisser personne indifférent ! Ainsi s'exprimait le 'Hida.

Dans le même ordre d'idées, on raconte que le Rabbi de Velbrouz avait pour habitude de crier à l'intention de ses disciples : « C'est le mois d'Elloul ! C'est le mois d'Elloul ! » Un jour, quelqu'un lui fit respectueusement remarquer : « Le Rabbi pense-t-il que nous ne savons pas quel mois nous nous trouvons ? Pourquoi a-t-il besoin de le crier autant de fois ? » Le Rabbi lui expliqua qu'il s'agissait tout simplement d'une loi. Dans la Halakha, il est rapporté que la lecture du Chéma Israël doit se faire à voix haute, comme expliqué dans le Choul'han Aroukh, tandis que

la Chemoné Essré doit être dite à voix basse. Pourquoi ? Quelle différence y a-t-il entre ces deux prières ? « Pour vous l'expliquer, je vais utiliser une parabole.

Si Réouven entraînait sans permission chez Chimon, celui-ci lui crierait avec colère : « C'est moi le maître de maison. Ce n'est pas toi ! N'entre pas. C'est chez moi, ici ! » En revanche, si quelqu'un venait demander à Chimon un emprunt, il le ferait en murmurant : « Peut-être pourriez-vous me prêter de l'argent ? »

Le Chéma Israël est récité à voix haute. Pourquoi ? Parce que l'homme ne voit pas suffisamment la Présence divine dans le monde et pense qu'il est le maître de maison. Le Chéma proclame que c'est le Tout-Puissant qui tient ce rôle. D'où la nécessité de le crier haut et fort. Tout est dirigé par la Providence divine. Cependant, dans la Chemoné Essré où nous prions Dieu de nous accorder l'intelligence, la santé, une bonne subsistance, nous prononçons toutes ces requêtes à voix basse.

Durant le mois d'Elloul, mois de la Miséricorde, le yétser hara vient nous perturber avec toutes sortes de préoccupations destinées à nous déstabiliser et à nous faire oublier l'importance du moment. C'est pourquoi il faut crier en guise de rappel : Elloul ! Elloul !



DES HOMMES DE FOI

, Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Amène-moi le portefeuille

L'histoire suivante nous a été racontée par Mme Gabay :

Mon père habitait à Casablanca, non loin de chez Rabbi 'Haïm Pinto. Cette histoire se passa en 1937. Cette année-là, mon père devait se marier. Or, il n'avait en poche qu'un seul dirham, ce qui ne lui permettait même pas de commencer les préparatifs.

Un jour, il passa dans la rue où habitait Rabbi 'Haïm Pinto. Celui-ci, comme à son habitude, était assis sur le perron de sa maison. L'air triste de mon père ne lui échappa pas, si bien qu'il l'appela pour lui en demander la raison.

Mon père lui raconta alors que son mariage approchait et qu'il n'avait pas d'argent. Il ne pouvait ni s'acheter de

costume ni préparer la réception. Cette situation lui causait une immense peine.

Rabbi 'Haïm lui ordonna de se rendre à un certain endroit du marché. Quelqu'un y avait perdu un portefeuille contenant de l'argent. « Apporte-moi le portefeuille, lui intima le Tsaddik, la moitié de son contenu sera pour toi, pour les achats du mariage, et l'autre pour les nécessiteux. »

Mon père se réjouit. Il avait confiance dans les paroles du Tsaddik et s'empressa de se rendre au marché. Il y trouva l'objet précisément à l'endroit indiqué par le Rav. Le mariage fut organisé dans l'opulence et la largesse, et le reste de l'argent fut distribué aux pauvres, comme le Rav l'avait annoncé.